

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation survenu la semaine dernière à Paris-Bifoun
Deux rescapés témoignent

Christian Azizet Nkolo, lui, a été interné à l'hôpital Albert Schweitzer.



Harris Mouckanza, l'une des victimes sur son lit d'hôpital au Centre hospitalier régional Georges Rawiri.



Ce qui reste du véhicule après l'accident.

E.N.

Lambaréné/Gabon

ON en sait davantage au sujet de l'accident de la circulation routière, survenu, le mardi 22 mars dernier, au village Paris-Bifoun, à une quarantaine de kilomètres de Lambaréné. Selon la brigade de gendarmerie de Makouke et les témoignages des rescapés hospitalisés dans deux formations sanitaires du chef-lieu du Moyen-

Ogooué, il était entre 18 heures et 19 heures lorsque le véhicule de marque Toyota de type Picnic, immatriculé CZ 015 AA roulant en direction de Bifoun, a percuté un semi-remorque venant dans le sens contraire. Bilan : deux morts sur-le-champ et un autre passager décédé à son arrivée au Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné. Il s'agit du conducteur, Claude Pamphile Mavoungou, 46 ans, de Justice Arnauld Mou-

nanga Nziengui, 23 ans, et Jean-Clotaire Mouyebi, 39 ans. Tous, à bord du Toyota. Cinq autres passagers, tous gravement blessés, ont été également transportés au service d'urgence du Centre hospitalier régional Georges Rawiri. Il s'agit de Harris Mouckanza, 21 ans ; Wilfried Malewana, 27 ans ; Benjamin Mouyimbi, 40 ans ; Christian Azizet Nkolo, 27 ans, et Julien Marcel Mousseliki, 20 ans. Mais compte tenu de leur

état particulièrement préoccupant, et en raison de l'absence d'un plateau technique adapté localement, trois de ces victimes, Wilfried Malewana, Benjamin Mouyimbi et Marcel Mousseliki, ont été évacués vers l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. Seuls Christian Azizet Nkolo et Harris Mouckanza se trouvent actuellement à Lambaréné, respectivement à l'hôpital Albert Schweitzer et au Centre régional Georges

Rawiri. Contactés en début de semaine, sur leur lit d'hôpital, les deux rescapés, aujourd'hui hors de danger, selon une source médicale, expliquent que les occupants du véhicule, tous membres d'une même famille, se rendaient à un deuil.

« Une fois sur la route, nous avons pris un clando qui passait par là. Après quelques mètres de parcours, on a remarqué que le chauffeur roulait très mal. Il roulait de droite à gauche et vice-versa. Devant cette situation, nous avons tous crié et lui avons demandé de s'arrêter. Mais le chauffeur a refusé. Et comme il

faisait déjà sombre, on a seulement entendu un bruit et voilà la suite. Ce qu'il faut aussi dire, c'est que le chauffeur du camion-citerne s'est efforcé d'éviter notre voiture jusqu'à la fin, en allant dans le décor. Sinon, le bilan serait pire. On se trouve, pour certains, dans les lits d'hôpitaux avec des bras et des jambes cassés et autres traumatismes. Pour d'autres, c'est la mort. La vitesse et la non-maîtrise du volant sont à l'origine de notre malheur », ont témoigné les deux victimes.

Incarcéré depuis trois ans à la prison centrale de Franceville pour des faits d'escroquerie

Odjaga récidive et prend un deuxième mandat d'arrêt

N.O.

Franceville/Gabon

AMOUR Cyriaque Odjaga, Gabonais de 28 ans, détenu, depuis trois ans, à la prison centrale de Franceville, pour escroquerie, vient de se voir décerner un nouveau mandat d'arrêt par le tribunal de cette localité, pour avoir soutiré d'importantes sommes d'argent à des parents dont les enfants mineurs sont incarcérés.

Il faut dire que depuis son incarcération, ce détenu guettait les nouveaux entrants pour mettre sur pied son plan. Ainsi, dès l'arrivée des mineurs à la prison, Odjaga se rapprochait d'eux pour prendre tous les renseignements concernant leurs parents. Ensuite, au moyen d'un téléphone subtilisé à sa mère venue lui rendre visite en prison, il téléphonait aux concernés, en se faisant passer pour le juge des mineurs ou le procureur de la République. Et, au cours de ses entretiens avec ses cibles, il leur promettait de faire libérer leurs enfants de prison, moyennant une somme de 300 ou 500 mille francs. L'argent était versé dans un compte Airtel money, appartenant à une amie de



Photo : N.O.

C'est depuis sa cellule de la prison de Yéné, au moyen d'un téléphone, que Odjaga planifiait ses opérations d'escroquerie.

sa sœur résidant à Libreville. Laquelle, naïvement, pensait se rendre utile, en mettant son compte au service du frère de sa copine. Ensuite, celle-ci reversait l'argent reçu dans le compte de la tante du prisonnier, vivant elle, à Franceville. C'est cette dernière qui allait remettre l'argent à Odjaga, en mains propres, en prison. Cette supercherie marchait dès lors que le détenu mettait en confiance sa sœur et l'amie de celle-ci, en leur faisant savoir que l'argent provenait de sa copine, qui tenait à soutenir son petit ami incarcéré. C'est donc à travers "son" téléphone, depuis sa cellule, que Odjaga fixait des rendez-vous, naturellement faux, à ses victimes.

Celles-ci se rendaient au tribunal, lieu indiqué, pour espérer rencontrer le fameux juge de mineurs, qui ne se présentait, hélas, jamais. Interrogées sur la confiance aveugle placée en un homme s'exprimant au téléphone, ces personnes disent être tombées dans le coup, parce que, Odjaga parlait avec éloquence et semblait maîtriser le domaine de la loi. Une source judiciaire explique même qu'il était quasiment impossible pour les victimes de résister au charme linguistique de l'escroc. Ils ont, de ce fait envoyé, chacun à son tour, les sommes d'argent demandées pour la "libération" toujours attendue de leurs enfants.

Mais, constatant les absences répétées du prétendu juge, l'un des parents des mineurs a commencé à se douter de quelque chose. C'est en questionnant son fils sur ses rapports avec d'autres prisonniers, qu'un parent apprend que ce dernier avoue avoir fourni des renseignements sur ses parents à Odjaga. Dans la même période, l'un des mineurs, rendu à l'évidence qu'il a affaire à un arnaqueur, déclenche les hostilités et une dispute éclate dans la prison.

Il n'en faudra pas plus pour que les matons en informent le procureur. Le prisonnier mis en cause est alors démasqué, tant plusieurs plaintes émanant de ses proies inondent les services de la Police d'investigations judiciaires (Pij). Interpellé par cette unité de police pour être auditionné, en raison de multiples accusations et témoignages qui l'accablent, l'homme a reconnu les faits. Amour Cyriaque Odjaga a donc été présenté, mercredi dernier, devant le parquet de Franceville, qui lui a décerné un nouveau mandat d'arrêt. Ce qui s'ajoute à celui qu'il n'a pas encore éprouvé.

Coulisses du Tribunal

Rendez-vous vendredi prochain !

PRÉVUE normalement ce vendredi, votre rubrique paraissant tous les 15 jours, en alternance avec « Tribunal », n'a pas pu vous être livrée ce jour, pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous nous en excusons auprès de nos fervents lecteurs et leur donnons rendez-vous le vendredi 5 avril prochain.

ON



LSPBEK 2016